



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 12 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-01-2023-006

Objet : Participation à la Conférence de Coopération Régionale Antilles-Guyane (CCRAG) en Guadeloupe du 7 au 10 mars 2023 – Mise en mission d'élus.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Thierry MARÉCHAL, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIT DONNÉ PROCURATION :

Jonathan TABAR à Annick COMIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L4433-4-7 et R4433-29 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-07-2018-075 du 2 juillet 2018 approuvant le principe et les modalités des actions de coopération décentralisée de CAP Nord Martinique dans la Caraïbe ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-02-10-2015-140 du 2 octobre 2015 approuvant l'adhésion à Cités Unies France ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-02-2020-009 du 14 février 2020 approuvant le renouvellement de l'adhésion de CAP Nord Martinique à Cités Unies France ;

Vu le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu la délibération n°CC-01-2023-002 relative à l'autorisation des frais de mission pour les agents, le Président et les membres du Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique ;

Considérant la lettre d'invitation du 28 novembre 2022 de Monsieur Roland Duberland, Ambassadeur chargé de la coopération régionale dans la zone Atlantique (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères – Ministère chargé des Outre-Mer) ;

Considérant que chaque année, le Ministère des Outre-Mer et le Ministère des Affaires étrangères organisent aux Antilles-Guyane une Conférence de la Coopération Régionale, au cours de laquelle sont présentés les politiques publiques et les programmes de coopération conduits par l'État et les Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'après trois années d'interruption dues au contexte sanitaire, la XVIème Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane aura lieu les 8 et 9 mars 2023 au Gosier (Guadeloupe), sous la présidence du ministre délégué chargé des Outre-mer, Monsieur Jean-François CARENCO ;

Considérant que la conférence 2023 a pour thème, « De nouveaux horizons pour l'intégration régionale » et que les ateliers aborderont les sujets suivants :

- Les défis du covid 19 dans la région et les perspectives en matière de coopération de santé,
- Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique et environnemental,
- Mobilités des jeunes et formation dans la région,
- Connexions aériennes et maritimes ;

Considérant que l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) de participer à cette conférence annuelle est de :

- Mieux appréhender les enjeux de la coopération régionale,
- Faire du lobbying pour des demandes de financement en cours ou en projet,
- Rencontrer des personnes-ressources sur des projets en cours ou à venir,
- Rencontrer des bailleurs (financeurs) : AFD, Union européenne...,
- Rencontrer de potentiels partenaires de la Caraïbe ;

Considérant qu'il est proposé de composer la délégation comme suit :

- Le Président de CAP Nord Martinique,
- Trois Elus de la Commission Coopération régionale décentralisée,
- Le Directeur de Cabinet,
- Le Chargé de protocole,
- Deux agents administratifs du Service Coopération régionale décentralisée ;

Considérant que les membres de la Commission Coopération régionale décentralisée réunis le 14 décembre 2022 ont proposé les Élus suivants pour la mission du 7 au 10 mars 2023, inclus, en Guadeloupe :

- Monsieur Sainte-Rose CAKIN
- Madame Patricia GUION-FIRMIN
- Monsieur Thierry MARÉCHAL

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le déplacement de la délégation de CAP Nord Martinique au Gosier du 7 au 10 mars 2023.

Article 2 :

D'approuver la composition de la délégation comme suit :

- Le Président de CAP Nord Martinique,
- 3 Élus de la Commission Coopération régionale décentralisée,
- Le Directeur de Cabinet,
- Le Chargé de protocole,
- Deux administratifs du Service Coopération régionale décentralisée.

Article 3 :

De positionner en mission le Président, ainsi que les Élus suivants :

- Monsieur Sainte-Rose CAKIN
- Madame Patricia GUION-FIRMIN
- Monsieur Thierry MARÉCHAL

Article 4 :

D'approuver la prise en charge de l'ensemble des frais de transport, avec 1 bagage en soute et les frais d'hébergement.

Article 5 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 01^{er} Mars 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

